



Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-DE-DORCHESTER**

**AVIS PUBLIC (Art 145.6 LAU)
Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester
DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit, par le soussigné, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 4 mai 2026 à 19h30, il sera statué sur la demande de dérogation mineure suivante :

Désignation de l'immeuble :

Cette demande de dérogation mineure est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot portant le numéro 6 563 767 du cadastre du Québec, sis au 51, rue Principale.

Nature et effets de la demande :

Le requérant souhaite procéder à l'agrandissement du garage détaché situé en cour arrière. À l'heure actuelle, le garage occupe une superficie de 41,9 m². Le projet vise à ajouter 93,57 m², portant ainsi la superficie totale du garage à 135,47 m².

Ainsi, une dérogation est nécessaire afin d'autoriser une superficie totale de bâtiments complémentaires supérieure à celle permise par l'article 61 du règlement de zonage, soit 72 m² dans ce cas-ci.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette dérogation mineure lors de l'assemblée ordinaire du 4 mai 2026.

Donné à Saint-Nazaire-de-Dorchester, ce 13 avril 2026.

Carl Brochu
Directeur général/greffier-trésorier